

## DISCOURS DE PERRETTE REY

### RENTREE SOLENNELLE 2005 DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

2005 : 500<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Michel de l'Hospital, créateur des tribunaux de commerce. Impressionnant héritage de l'histoire et de l'économie de notre pays.

Mais **la justice consulaire** française a t-elle un avenir ?

Rendue par 3100 juges de plein exercice, élus et bénévoles, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, elle est une exception française. L'Europe compte 8000 juges consulaires, en France, en Allemagne, en Belgique, en Autriche et en Suisse, mais partout, sauf chez nous règne l'échevinage confiant la présidence du délibéré et la rédaction des décisions à un juge de carrière assisté d'assesseurs consulaires.

Est-ce à dire que le modèle français de la justice économique de première instance est voué à disparaître ?

On en sait les faiblesses : - insuffisante compétence de certains de ses juges, ignorant les règles de procédure et parfois du fond du droit,  
- qualité disparate des décisions rendues dans les 191 tribunaux d'activité et de taille inégales, dont 11 seulement ont plus de quarante juges, alors que la médiane est à 11 magistrats ;  
- déontologie pointée du doigt, bien que les manquements soient la plupart du temps le fait de mandataires de justice insuffisamment contrôlés.

On en connaît les atouts : - rapidité des jugements rendus en cinq mois en moyenne,  
- faible coût pour le budget de l'Etat puisque ses juges sont bénévoles,  
- pertinence du million de décisions prononcées chaque année grâce à une bonne connaissance de la vie économique. 8 % seulement font l'objet d'un appel et 3 % sont infirmées.  
- Dévouement désintéressé de l'immense majorité des juges consulaires, fiers d'assumer humblement le service public de la justice.

Mais voilà qu'en cette aube du 21<sup>ème</sup> siècle, la justice consulaire prend conscience qu'il lui faut relever un défi. Un défi existentiel.

Ce défi, c'est l'Europe.

L'Europe et son exigence démocratique, celle que formule la Charte européenne du juge de 1998, qui requiert de chaque magistrat, compétence, indépendance, impartialité et efficacité. J'y ajouterai humanité.

L'Europe qui fait comprendre à la justice consulaire qu'elle doit se réformer ou disparaître. Que l'avenir importe plus qu'un riche passé. Que le temps compte. Qu'elle a la grande chance de pouvoir tabler sur l'aide de la Chancellerie et d'un garde des Sceaux qui lui tend la main et œuvre à lui permettre de réussir sa métamorphose. Qu'il lui faut vaincre ses faiblesses, repenser sa géographie.

L'Europe sonne pour la justice consulaire l'heure du renouveau.

2004 est la première étape de cette renaissance. Deux avancées la caractérisent :

- l'une concerne l'ancrage de notre formation au sein de l'Ecole Nationale de la Magistrature. Celle-ci voit sa compétence élargie par décret du 22 septembre 2004 à la formation des juges consulaires, tandis qu'un autre texte habilite les Agefos et Agefice à financer les frais logistiques de cet enseignement.

Sans attendre, dès décembre 2003, une première promotion de 320 nouveaux juges a commencé à bénéficier du programme de formation initiale élaboré par la Conférence Générale des tribunaux de commerce et l'ENM, dispensé dans 8 centres de formation proches des juges à former par un binôme de juges consulaire et professionnel. En décembre 2004, c'est au tour de la deuxième promotion des 300 nouveaux juges récemment élus d'en bénéficier.

Parallèlement, le programme de formation permanente de l'ENM s'adapte aux attentes des juges consulaires.

- L'autre avancée importante de 2004 est le projet de création du futur Conseil National des tribunaux de commerce. Neuf mois de travaux en commun entre la Chancellerie, les magistrats de carrière et la Conférence Générale, sur ordre de mission du Ministre de la Justice, ont abouti à lui soumettre une proposition consensuelle. Un décret pris en Conseil d'Etat doit, début 2005, donner vie à ce Conseil, composé pour moitié de juges consulaires, pour moitié de représentants de la Chancellerie, de magistrats de carrière ou de personnalités qualifiées nommées par le garde des Sceaux qui le présidera.

Outil majeur de la réforme de la justice consulaire, il symbolise son intégration dans l'ordre judiciaire, institutionnalise son dialogue avec l'Etat, et ses quatre fonctions en font un vecteur de progrès :

- comptable de la compétence des tribunaux de commerce, il sera l'interlocuteur privilégié de l'ENM ;
- gardien de la déontologie des juges consulaires, il aura pour charge d'élaborer un guide des bonnes pratiques et un livret d'accueil pour les nouveaux magistrats,
- soucieux de l'indépendance et de l'impartialité des juges consulaires, il lui reviendra de préciser leurs droits et surtout leurs obligations,
- observateur privilégié des pratiques des tribunaux de commerce, il aura pour tâche d'élaborer des normes d'organisation et de procédure et de vérifier leur application au moyen de visites dans les juridictions dont les conclusions pourront, le cas échéant, déclencher une inspection des services judiciaires, voire une saisine de la commission nationale de discipline.

2005 doit être l'année de mise en place du Conseil National des tribunaux de commerce après l'élection des juges consulaires qui y siègeront, mais aussi celle où s'amorce la réforme de la géographie consulaire.

Un décret en préparation devrait supprimer 7 de nos tribunaux à l'insuffisante activité, par regroupement avec des juridictions commerciales plus importantes. Et ce n'est qu'un début.

La Conférence générale des tribunaux de commerce a mis en chantier un schéma directeur de sa carte judiciaire qui date de deux siècles et n'est plus adaptée aux besoins économiques et bassins d'emploi.

Démarche méthodique prenant en compte l'activité judiciaire de chaque tribunal, le potentiel économique de son ressort, ses contraintes logistiques.

Démarche courageuse consciente des freins politiques et passionnels qu'elle ne manque pas de soulever.

Démarche nécessaire pour le renouveau de la justice consulaire, qui s'accompagne d'une réflexion sur la spécialisation de certaines juridictions dans des domaines qui nécessitent une compétence pointue, comme par exemple les pratiques anticoncurrentielles à l'échelle européenne.

Démarche qui devrait aboutir à un projet remis au garde des Sceaux courant 2005.

L'Europe est un défi, mais elle est notre chance.

Magistrats de carrière ou consulaires, nous sommes tous des juges européens.

Les juges d'une Europe qui devra inventer un savoir vivre ensemble, politique, économique, social, mais aussi judiciaire, par delà les directives bureaucratiques.

Nous, les juges marchands, n'aimons pas les frontières. Le commerce est métier d'aventure et d'ouverture aux autres. N'avons nous pas, il y a 9 siècles, de foire en foire, inventé l'Europe économique et l'Europe judiciaire qui lui est indissociablement liée, quand les plus sages étaient appelés à régler les querelles de leurs pairs ?

Qu'attendons nous pour créer l'Europe de la justice économique du 21<sup>ème</sup> siècle ? Il est grand temps que la justice consulaire accomplisse son destin en se mettant en marche pour ouvrir le chemin.

En novembre 2005, à Lille, les représentants des 8000 juges de l'Europe consulaire, français, belges, allemands, autrichiens et suisses s'interrogeront ensemble sur leur contribution à la sauvegarde de l'entreprise en difficulté et des emplois qui y sont attachés. Le début d'une grande aventure européenne dont dépend notre avenir, nous qui pensons, avec Georges Bernanos « qu'on ne subit pas l'avenir, on le fait ».

**Le tribunal de commerce de Paris** entame en 2005 sa 441<sup>ème</sup> année d'activité, exercée depuis 140 ans dans les lieux où vous êtes.

Quel sera le cap du vaisseau amiral de la flotte consulaire, avec ses 172 juges, ses 260 greffiers, ses 100 000 décisions annuelles, ses 4500 procédures collectives, ses 2800 entretiens de prévention, ses 140 mandats ad hoc ou règlements amiables sauvegardant 15 000 emplois ?

Deux mots le définissent : progresser et servir.

**Progresser** grâce aux sept groupes de projet porteurs de notre modernisation mis en place début 2004 où s'investit la créativité et la volonté de mieux faire d'un grand nombre des juges parisiens.

- Le premier est dédié à l'élaboration et à la diffusion du **corpus de jurisprudence** de notre tribunal. N'est-il pas nécessaire, puisque 97 % de nos décisions seront définitives, de permettre aux justiciables de supputer l'issue du procès qu'ils s'apprêtent à faire ? Il fallait, pour cela, rendre cohérente la jurisprudence de nos 22 chambres avant de la faire connaître. Ses travaux ont porté en 2004 sur l'article 700 du NCPC, l'exécution provisoire, la clause pénale, l'information des cautions, la sous-traitance, l'évaluation du préjudice en cas de concurrence déloyale et de contrefaçon. Ils se poursuivent en 2005 et feront l'objet d'une large diffusion.

- Le deuxième groupe de projet s'emploie à améliorer méthodiquement **le recrutement et la sélection des futurs juges consulaires**, en étroite concertation avec le comité intersyndical des élections consulaires dont je salue l'efficacité. Nos futurs juges reçoivent une formation préalable, entre leur élection et leur installation, sanctionnée par un examen vérifiant leur aptitude à exercer les fonctions de juge-rapporteur. Ils bénéficient ensuite d'une formation permanente, durant les 14 années de leur judicature, sans préjudice de celle qu'ils suivront à l'ENM.

- Le groupe de projet de **sauvegarde des entreprises** a pour tâche de faire progresser la pratique et la réforme du droit des entreprises en difficulté ; de rappeler à nos mandataires de justice, avec le concours de la Chancellerie et de notre Parquet, les devoirs de leurs charges, trop longtemps sous-traités à des prestataires extérieurs aux frais des procédures collectives ; d'assainir et de rendre plus transparentes les cessions d'actifs, et d'humaniser les chambres du conseil, ces lieux où se côtoient le malheur, la détresse, mais aussi la rouerie et la cupidité. Il est aussi un laboratoire de la prévention des difficultés des entreprises, qui s'emploie à faire profiter de ses dix années d'expérience réussie nos tribunaux qui le souhaitent. Il les forme à la prévention-détection et aux procédures de mandat ad hoc et de règlement amiable qui permettent de sauver deux entreprises sur trois.

- Le groupe de projet **communication** a d'abord pour objectif de renforcer la cohésion interne de notre communauté d'hommes et de femmes de justice qui a grâce à lui son journal, le « 1 quai de Corse ». Mais il a aussi pour mission d'organiser le dialogue avec nos justiciables. On lui doit les premiers entretiens du tribunal de commerce de Paris dédiés en 2004 à la future loi de sauvegarde, les colloques en partenariat avec certaines fédérations professionnelles, comme celle du bâtiment et plus généralement l'élaboration d'une politique de communication cultivant l'art du faire savoir.

- Le groupe de projet **relations internationales** a pour vocation de nous ouvrir au monde, à tous ceux qu'intéresse notre institution. Et ils font nombre au point de nous obliger à sélectionner nos actions. En 2004, l'Europe et l'Asie ont eu la préférence. Nous étions en septembre dernier au Congrès de Liège de la justice consulaire européenne, organisé par nos collègues belges et nous avons renoué avec une tradition ancienne en recevant en novembre nos collègues du tribunal de commerce de Bruxelles pour un échange de haute qualité. L'Ukraine, la Slovaquie, l'Ouzbékistan ont eu recours à notre compétence. Avec la Chine, nous continuons d'appliquer l'accord de coopération conclu en 1996, qui nous vaut d'accueillir régulièrement des missions de magistrats de la Cour supérieure de Pékin, que nos partenaires chinois souhaitent modifier l'an prochain en en élargissant le contenu. A la demande de la Maison du droit d'Hanoï, nous avons collaboré à la refonte du droit commercial du Vietnam.

- Le groupe de projet **informatique** a reçu pour mission de former tous nos juges à l'usage des outils d'aide à la documentation et à la mise en forme de nos décisions qu'il développe avec le concours de notre greffe. J'ai bon espoir que, grâce à sa diligence, ce tribunal ne compte bientôt plus aucun réfractaire à l'informatique et à l'internet.

- Enfin, le groupe de projet **TC Scope** s'est attelé au recensement et à la publication des compétences économiques et de l'expérience judiciaire des magistrats de ce tribunal afin que notre capital de connaissances soit mis à la disposition de chacun d'entre nous et serve à améliorer la qualité de nos décisions.

Progresser, mais aussi **servir**.

Servir la justice c'est d'abord conjuguer nos talents avec tous ceux qui font œuvre de justice et à qui je souhaite exprimer ma reconnaissance

- Merci à notre greffe pour le remarquable dévouement de ses collaborateurs, et à nos huissiers-audienciers pour leur efficacité.

- Merci à nos trois parquetiers, que nous avons la chance d'avoir à domicile, pour leur disponibilité, leur compétence et la qualité de leur réflexion qui nourrit nos échanges en toute transparence.

- Merci à nos collègues du TGI à commencer par leur président et leur procureur : qu'il me soit permis de vous exprimer ma chaleureuse gratitude, Monsieur le président Magendie pour l'intérêt et la cordialité de nos petits déjeuners de travail et de vous dire Monsieur le procureur Marin la joie profonde que j'éprouve à vous voir arriver à vos éminentes fonctions, si énergiquement assumées avant vous par M. le procureur Général Bot, et d'avoir ainsi le plaisir de poursuivre notre ancienne et confiante collaboration.

- Merci à nos collègues de la Cour d'appel de Paris dont l'amitié et la vigilance nous sont si précieuses, n'est-ce pas Madame le Substitut général Houlette ?

- Merci à nos éminents collègues de la Cour de Cassation, en particulier à leurs deux chefs de Cour, et au président de sa chambre commerciale, qui n'ont cessé de se préoccuper du tribunal de commerce de Paris, d'échanger avec nous, de concourir à notre formation, et de recueillir nos avis. J'aimerais dire à Monsieur le premier président Canivet, à Monsieur le procureur général Nadal et à Monsieur Tricot combien je suis sensible à leur sollicitude.

- Merci à notre Barreau, à son Bâtonnier, aux avocats habituellement présents dans notre juridiction, si fidèles à notre souci commun de déontologie, à l'Ecole Française du Barreau dont nous accueillons ou formons les stagiaires, et avec qui nous avons créé le désormais

célèbre et très convoité Institut des attachés de justice consulaire, pépinière des futurs avocats commercialistes.

- Merci à nos experts de nous apporter leur savoir, à nos mandataires judiciaires de comprendre que si je salue le talent des grandes figures de ces professions et la volonté de réforme qui anime les plus clairvoyants, il reste encore du chemin à faire pour que tous répondent aux exigences de leur mandat de justice.

Servir la justice économique, c'est sortir de son palais, comprendre les mutations de notre économie et les accompagner. N'avons nous pas su il y a 10 ans opérer par le mandat ad hoc et le règlement amiable le traitement en douceur de la crise immobilière qui menaçait de ruine des pans entiers de notre économie ? N'avons nous pas pressenti il y a trois ans la défaillance de la nouvelle économie pour mieux la prévenir et la traiter ? Ne devons nous pas aujourd'hui nous préoccuper de l'impact des normes IFRS, en vigueur dès 2005 sur les comptes consolidés des sociétés européennes, mais applicables demain à toutes nos entreprises ?

Servir la justice économique, c'est aussi s'efforcer de mieux la faire connaître à nos concitoyens, la dédramatiser, convaincre qu'elle peut être salvatrice quand elle prévient les difficultés avant qu'il ne soit trop tard ou qu'elle résout les différends par la conciliation ou la médiation, dans le respect de la dignité de ses usagers.

C'est savoir travailler avec tous ceux qui partagent ces préoccupations : les fédérations professionnelles et les organisations patronales, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Mairie de Paris sous l'impulsion de son Maire et de Madame Cohen-Solal dont je salue chaleureusement la présence.

Mesdames, Messieurs les hautes personnalités politiques, économiques et judiciaires qui nous honorez de votre présence marquant ainsi votre intérêt pour la justice économique, mes chers collègues, mes chers amis, je fais le vœu, à l'aube de l'an nouveau, que nous soyons tous porteurs d'espérance.

L'espérance, disait Bossuet « est le rêve d'un homme éveillé » et Bernanos ajoutait qu'elle est « la plus difficile victoire qu'un homme puisse remporter sur lui-même ».

Je rêve en ces temps de judiciarisation de l'économie d'une justice à visage humain, une justice qui écoute, comprend et respecte nos concitoyens. Une justice à leur service.

Que ce rêve devienne réalité est la victoire nécessaire que les juges consulaires peuvent et doivent remporter sur eux-mêmes.